

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 270'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES DES SALLES DE CLASSE DU CORPS SUD DU C2T**

## 1. Introduction

La présente demande de crédit complémentaire fait suite à un rapport présenté au Conseil général le 23 septembre 2021. Dès la fin du délai référendaire, nous avons mis en place un 1<sup>er</sup> marché public.

## 2. Historique

La demande de crédit complémentaire de CHF 270'000 est nécessaire pour le remplacement des fenêtres des salles de classe du corps sud du C2T. En effet, elle est nécessaire suite à l'annulation d'un marché public précédent en raison de soumissions ne répondant pas aux critères fixés et d'une hausse des coûts de construction.

Dès lors, un 2<sup>ème</sup> marché public a été mis en place.

Le plan financier a été adapté selon l'offre retenue et quelques estimations ont été ajustées pour les travaux non compris dans le marché public. Le coût total estimé, y compris les travaux préliminaires, l'installation de chantier, le remplacement des fenêtres, la rehausse des placages tôles en façades, l'installation électrique, les divers et imprévus, s'élève à CHF 990'000.00 TTC.

## 3. Aspect financier

### 3.1. Aspect financier

*En rouge selon offre retenue (MP)*

*En bleu selon estimation BAMO*

	Désignation		Base	Nouveau montant
3.1	Honoraires BAMO et mise en place de deux marchés publics	CHF	9'950.00	18'000.00
3.2	Installation de chantier	CHF	48'000.00	23'000.00
3.3	Travaux préliminaires, démontage store, fenêtres, tablette int., etc.	CHF	67'000.00	voir détail ci-dessous
3.3	Dépose des stores	CHF		8'000.00
3.3	Démontage fenêtres y compris évacuation et mise en décharge	CHF		89'540.00
3.3	Démontage tablettes int. en bois et canaux électriques	CHF		12'000.00
3.4	Remplacement des fenêtres	CHF	328'000.00	538'420.00
3.5	Rehausse des placages tôles en façades, menuiserie et stores	CHF	125'000.00	voir détail ci-dessous
3.5	Reconstruction/rehausse des placages tôles avec isolation	CHF		43'000.00

3.5	Pose des nouveaux stores et stores réadaptés	CHF		50'000.00
3.5	Pose des carrelats en bois (structure)	CHF		22'000.00
3.6	Installation électrique	CHF	60'000.00	70'000.00
3.7	Divers et imprévus	CHF	30'000.00	46'000.00
TOTAL	HT	CHF	667'950.00	919'960.00
<b>TOTAL</b>	<b>TTC</b>	CHF	<b>719'382.15</b>	<b>990'796.90</b>

### 3.2. Subventions

Malheureusement, il n'y a pas de subvention disponible pour le remplacement unique des fenêtres dans le programme de subvention de la Confédération et du canton intitulé "programme bâtiment". Seul le gain de minimum deux classes d'indice énergétique pourrait déclencher une subvention maximum de CHF 20.00/m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique.

### 3.3. Coûts de fonctionnement

En application de la procédure relative à la prise en charge par l'Eorén des crédits d'investissements et dédommagement pour l'exploitation des bâtiments des cycles 1 à 3, du 14 juin 2019, l'Eorén va prendre entièrement, sous forme de dédommagement, l'équivalent de la charge d'intérêt et d'amortissement selon le calcul suivant:

<b>Coûts calculatoires</b>	
Amortissements annuels	990'000.00 x 3.5% = 34'650.00
Charges d'intérêts (1 <sup>ère</sup> année)	990'000.00 x 2.5% = 24'750.00
Charges d'intérêts (2 <sup>ème</sup> année)	(990'000.00 – 34'650.00) x 2.5% = 23'875.00

- Le montant nominal diminuera chaque année en fonction des amortissements ;
- Le taux d'intérêt correspond au taux pour un emprunt de 10 ans sur le marché actuel. Ce taux changera selon la structure de la dette du C2T et de l'évolution des taux ;
- En réalité, ces charges d'intérêts calculatoires seront comprises dans la charge d'intérêt effective du C2T qui est répartie à raison de 73% pour l'EORÉN et 27% pour la commune.

L'investissement a été annoncé au Comité scolaire. Ce dernier a intégré la dépense dans la planification budgétaire de l'Eorén. Toutefois, dans la mesure où la dépense dépasse la limite de CHF 100'000.-, cet investissement devra être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

## 4. Planification des travaux

Le début des travaux est prévu durant les vacances scolaires 2024.

## 5. Conclusion

En conclusion, la demande de crédit complémentaire est nécessaire pour permettre le remplacement des fenêtres des salles de classe du corps sud du C2T. Nous vous prions d'accepter l'arrêté joint à la présente demande.

Le Landeron, le 21 août 2023

Le Conseil communal

No 1461 Demande de crédit complémentaire de  
CHF 270'000.00 (TTC) pour le  
remplacement des fenêtres du bâtiment du  
Centre des deux Thielles

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la Loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 21 août 2023,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit complémentaire<sup>1</sup> de CHF 270'000.00 (TTC) est accordé au Conseil communal pour le remplacement des fenêtre du bâtiment du Centre des deux Thielles.
- Art. 2 Cette autorisation de dépense est munie de la clause d'indexation des prix (selon l'indexation qui est déterminée sur la base de l'indice du prix à la construction du Mittelland), à cela peut encore s'ajouter une éventuelle hausse en lien avec la TVA.
- Art. 3 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 3.5% l'an à charge du chapitre 21700 «Bâtiments scolaires».
- Art. 4 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 21 septembre 2023

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Philippe Senn

Yves Jakob

---

<sup>1</sup> Voir arrêté 1429 du 23 septembre 2021 (demande de crédit d'engagement de CHF 720'000.00)